

[Les activités périscolaires](#)

27 janvier 2015 - 11 : 25

La Ville de Brest organise, autour du temps scolaire, des activités à caractère social et éducatif principalement destinées aux petits brestois scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville.

Gérées directement par la Ville ou par la Caisse des Ecoles, ces activités visent à permettre aux enfants d'avoir, hors de l'école, une vie sociale épanouissante dans des structures collectives de loisirs éducatifs soucieuses de qualité.

Ces structures municipales sont complémentaires de celles mises en place par les associations brestoises, que la Ville soutient par ailleurs.

Elles ont une double vocation :

- sociale, car elles permettent aux familles de disposer d'un service d'un coût modéré (puisque'une part conséquente est prise en charge par la Ville) et variable selon les quotients familiaux
- éducative, car l'action éducative ne saurait être cantonnée aux seules sphères de l'école et de la famille (qui en sont les espaces principaux); Les temps périscolaires doivent être des moments de vie collective riche, des temps de loisirs, de convivialité, des coupures oxygénantes participant à la construction de temps de vie harmonieux pour chaque enfant.

Ces services sont accessibles :

- prioritairement aux enfants dont les familles résident à Brest, et, pour les activités fonctionnant les jours de classe, exclusivement aux enfants des écoles dans lesquelles elles sont implantées.
- aux enfants préalablement inscrits, et, sauf pour la restauration scolaire, dans la limite des places disponibles,
- d'abord aux enfants abonnés, la fréquentation occasionnelle, quand elle est possible, n'est jamais prioritaire sur l'abonnement
- dans le respect du présent règlement

[Le règlement intérieur des temps d'activités périscolaires \(TAP\)](#)

-
- [Les tarifs des activités périscolaires](#)
 - [Pause 12/14 h et restauration scolaire](#)
 - [Les haltes d'accueil](#)

- [Les accueils de loisirs sans hébergement](#)
- [Séjours en centre de vacances](#)